

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3340

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Liaison rue du 8 mai - rue Baudrand - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3340**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Irigny

objet : **Liaison rue du 8 mai - rue Baudrand - Approbation du programme de l'opération - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement d'une liaison entre la rue du 8 mai et la rue Baudrand fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

L'îlot Baudrand/8 mai se situe au cœur du centre-bourg d'Irigny, à proximité immédiate de la Mairie, de l'école et des commerces du centre-ville. Actuellement, le site se définit comme un espace fonctionnel dont les usages se limitent aux fonctions de stationnement, d'accès à la Maison de la Métropole (MDM) et à la Maison du patrimoine et, depuis la rue Baudrand, de desserte piétonne pour les logements récents. Sa situation en impasse, qui ne permet pas une bonne lisibilité de la zone de stationnement, est plus propice au passage qu'à la pause.

Cet îlot constitue un tènement stratégique dont l'ouverture permettra de consolider le réseau d'espaces publics autour duquel se concentrent les principaux commerces, équipements et services du centre. Il s'agira également de faciliter les liaisons piétonnes depuis le centre-ville vers les écoles.

Ce projet est lié au projet communal de construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire (MSP). Cet équipement engendrera un besoin en places de stationnement supplémentaires qui seront aménagées dans le cadre de la liaison modes doux, dans la continuité du parking existant.

II - Objectifs principaux du projet

Le projet d'aménagement d'une liaison entre la rue du 8 mai et la rue Baudrand doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- constituer un espace public traversant est-ouest, intégrant des stationnements,
- permettre une liaison piétonne entre deux rues structurantes du centre-ville facilitant la mise en relation des services et commerces du centre-ville d'une part et des équipements scolaires d'autre part,
- accompagner l'ouverture de la MSP avec une mise en valeur de l'espace public avoisinant, une bonne accessibilité et une offre de stationnement à proximité,
- favoriser la gestion alternative des eaux pluviales.

III - Programme et enveloppe prévisionnelle

Le projet prévoit :

- la création d'une liaison piétonne entre la rue du 8 mai et la rue Baudrand, à hauteur du square Mouron,
- l'extension de la zone de stationnement existante sur l'emprise de la parcelle AR36 et son accompagnement paysager,

- la réorganisation de l'espace du square Mouron et la reprise du nivellement de la rue Maret afin de permettre un accès à la MSP accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'éclairage public sera réalisé par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) pour le compte de la commune d'Irigny.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondant à ce programme est de 354 166 €HT (soit 425 000 € TTC).

IV - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette opération se décompose de la manière suivante :

- budget principal : 725 000 € TTC répartis comme suit :

- . études et maîtrise d'ouvrage : 50 000 € TTC,
- . acquisitions foncières : 250 000 € net de taxe,
- . travaux : 425 000 € TTC.

La demande d'autorisation de programme complémentaire s'élève donc à 675 000 € TTC au budget principal, compte tenu des 50 000 € TTC déjà individualisée depuis l'autorisation de programme études.

Les études de maîtrise d'œuvre débuteront au 2^{ème} trimestre 2019. Les travaux d'aménagement devraient débuter mi-2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de travaux d'aménagement d'une liaison piétonne entre la rue du 8 mai et la rue Baudrand à Irigny et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 675 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- pour le budget principal :

- . 250 000 € TTC en 2019,
- . 205 000 € TTC en 2020,
- . 215 000 € TTC en 2021,
- . 5 000 € TTC en 2022, sur l'opération n° 0P09O5580A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 725 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 50 000 € TTC à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.